Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

États financiers au 31 août 2003

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Bilan	3
État des résultats d'exploitation	
Fonds d'administration générale	4
Fonds de capital et d'emprunt	5
État de l'évolution des fonds de réserve	6
Notes complémentaires	7 à 12
Renseignements supplémentaires	13 à 16

Raymond Chabot Grant Thornton 55



Comptables agréés Société en nom collectif Membre du réseau Grant Thornton International

> Aux conseillères et aux conseillers du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Nous avons vérifié le bilan du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud au 31 août 2003 ainsi que l'état des résultats d'exploitation du fonds d'administration générale, l'état des résultats d'exploitation du fonds de capital et d'emprunt et l'état de l'évolution des fonds de réserve de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés en conformité avec l'article 252 de la Loi sur l'éducation de l'Ontario. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du conseil scolaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitude importante dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du conseil au 31 août 2003, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été préparés selon les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et qui ne visaient pas à l'être, sont uniquement destinés à informer les conseillères et les conseillers scolaires et le ministère de l'Éducation de l'Ontario et sont réservés à leur usage, en conformité avec l'article 252 de la Loi sur l'éducation de l'Ontario. Les états financiers sont réservés exclusivement aux utilisateurs désignés et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

Raymond Chalor Grant Thornton

Comptables agréés

Hawkesbury Le 24 octobre 2003

144, rue Main Bureau 102 Hawkesbury (Ontario) K6A 1A3 Téléphone: (613) 632-0901

Télécopieur: (613) 632-5359

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud Bilan

au 31 août 2003

	2003	2002
ACTIF	\$	\$
Éléments d'actif à court terme		
Encaisse	461 551	
Dépôts à terme, entre 2,70 % et 2,89 %, échéant entre le 18 septembre 2003 et le 17 novembre 2003 (2,87 % et		
2,96 % en 2002) Comptes débiteurs	16 512 696	12 609 624
Municipalités	3 859 637	3 541 674
Autres conseils scolaires		403 627
Gouvernement de l'Ontario	365 290	139 492
Gourvernement du Canada	549 905	999 342
Autres	222 906	959 849
Frais payés d'avance	1 516 363	578 153
	23 488 348	19 231 761
Dépenses en immobilisations à être financées		
au cours des années futures	16 820 123	29 255 839
DACOIE	40 308 471	48 487 600
PASSIF		
Éléments de passif à court terme Découvert bancaire		463 265
Emprunts bancaires (Note 4)	14 826 721	28 785 788
Comptes créditeurs	14 020 721	20 100 100
Autres conseils scolaires	860 865	
Comptes fournisseurs et frais courus	4 304 361	3 930 513
Revenus reportés	563 432	1 886 915
November reported	20 555 379	35 066 481
RÉSERVE, FONDS DE RÉSERVE ET SURPLUS		
Réserve pour fonds de roulement	617 815	617 815
Fonds de réserve	17 278 000	12 597 511
Surplus	1 857 277	205 793
	19 753 092	13 421 119
	40 308 471	48 487 600

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil,

....., Président du Conseil, Directeur de l'Éducation et Secrétaire-Trésorier du Conseil

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud Fonds d'administration générale État des résultats d'exploitation

de l'exercice terminé le 31 août 2003

	2003	2003	2002
	Budget		
	(Non vérifié)	Réel	Rée
	\$	\$;
Dépenses	E0 000 000	E4 000 E00	E0 E00 000
Dépenses liées à la salle de classe	52 328 396	54 206 588 12 004 234	50 563 033
Dépenses non liées à la salle de classe Administration	12 575 257 3 259 750	3 141 285	10 892 980 3 366 194
	13 341 351	12 555 499	12 462 141
Transport des élèves Installations destinées aux élèves	14 478 279	12 635 499	12 402 141
Dépenses subventionnées	14 470 279	4 620 739	3 864 279
Depended Subventionnees	95 983 033	99 164 072	93 551 358
Recouvrement des dépenses			
Conseils scolaires - autres recettes		51 735	23 580
Gouvernement de l'Ontario - autres		4 687 351	2 167 223
Autres recettes (exception faite des virements		4 007 001	2 107 220
provenant des fonds de réserve)		1 707 125	2 214 029
,		6 446 211	4 404 832
Dépenses nettes	95 983 033	92 717 861	89 146 526
Financement des dépenses nettes			
Subventions générales	70 439 034	71 773 981	64 482 356
Impôt local	25 543 999	26 909 265	25 729 810
(Augmentation) diminution des réserves		(4 313 901)	45 669
Surplus de l'exercice précédent		205 793	(905 516
A appliquer à l'exercice suivant			
Surplus à la fin		(1 857 277)	(205 793
Financement total	95 983 033	92 717 861	89 146 526

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud Fonds de capital et d'emprunt État des résultats d'exploitation

de l'exercice terminé le 31 août 2003

	2003	2002
	\$	\$
Dépenses en immobilisations		
Nouvelles places	2 064 042	988 867
Réfection des écoles	543 858	355 466
Ordinateurs à des fins éducatives	1 296 700	1 137 262
Équipement destiné à l'enfance en difficulté	91 579	87 592
Autres dépenses en immobilisations	153 362	67 814
	4 149 541	2 637 001
Financement d'immobilisations		
Dépenses en immobilisations financées par le fonds		
d'administration générale	2 926 090	2 101 278
Autres contributions pour immobilisations	13 659 167	
	16 585 257	2 101 278
Augmentation du fonds de capital et d'emprunt	(12 435 716)	535 723
Dépenses en immobilisations ne faisant pas l'objet d'un		
financement permanent au début	29 255 839	28 720 116
Dépenses en immobilisations ne faisant pas l'objet d'un		
financement permanent à la fin	<u>16 820 123</u>	29 255 839

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud Fonds de réserve État de l'évolution

de l'exercice terminé le 31 août 2003

	2002	Virement du fonds d'administration générale	Revenus générés par les placements des fonds de réserve	Virement du fonds de réserve	2003
Fonds de réserve d'immobilisations	\$	\$	\$	\$	\$
Décrêt	184 278		5 363		189 641
Autres	3 614 737	97 120	105 188	(475 000)	3 342 045
	3 799 015	97 120	110 551	(475 000)	3 531 686
Redevances d'exploitation relative à l'éducation	299 930		8 727		308 657
Installations destinées aux élèves	2 694 426	4 123 926	78 408	(481 000)	6 415 760
Dépenses liées à la salle de classe	4 889 651		142 289		5 031 940
Gratifications de retraite	473 586	229 179	13 781	(142 418)	574 128
Autres fonds	440 903	962 094	12 832		1 415 829
	12 597 511	5 412 319	366 588	(1 098 418)	17 278 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

au 31 août 2003

1 - CONVENTIONS COMPTABLES

Le Conseil a préparé ses états financiers conformément à l'article 252 de la Loi sur l'éducation, selon les principes comptables prescrits par le ministère de l'Éducation et considérés appropriés pour les conseils scolaires de l'Ontario. Ces principes sont conformes aux années précédentes. Les principes comptables utilisés dans ces états financiers ont des écarts matériels des principes comptables canadiens généralement reconnus, tels que décrits aux paragraphes a) à e):

(a) Comptabilité d'exercice

Les recettes et les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans les cas suivants :

- (1) Aucune disposition n'est prise pour inscrire le passif et la charge au titre des avantages sociaux futurs accordés aux employés conformément au chapitre SP3255 du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. (Voir la note 2).
- (2) Aucune disposition n'est prise relativement aux intérêts débiteurs sur les débentures non arrivées à échéance à partir de la date du versement jusqu'à la fin de l'exercice.
- (3) La paie de vacances est enregistrée comme une dépense salariale quand elle est versée.
- (4) La portion des impôts municipaux supplémentaires et des montants déductibles aux fins de l'impôt revenant à l'éducation n'a pas été comptabilisée pour l'exercice de 2003.

(b) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont portées aux dépenses, sauf si elles doivent être financées au moyen d'un emprunt à long terme. Les versements de capital et d'intérêts sur le passif net à long terme sont inclus dans les dépenses de l'exercice où ils deviennent exigibles. Les dépenses en immobilisations financées en permanence sont incluses dans le bilan uniquement jusqu'à concurrence du solde impayé du passif net à long terme. Les dépenses en immobilisations qui ne sont pas financées en permanence sont inscrites séparément dans le bilan jusqu'à ce que le financement permanent ait été arrangé.

(c) Entités contrôlées et apparentées

L'investissement dans des entreprises à but lucratif ou les activités contrôlées ou apparentées à celles-ci ne sont pas inclus dans les états financiers du conseil (voir la note 9).

(d) Réserves et fonds de réserve

Les réserves et les fonds de réserve sont des montants affectés à des fins générales ou particulières et sont inscrits à l'actif ou au passif des résultats d'exploitation du fonds d'administration générale de l'année appropriée ou retranchée. Les montants de réserve et les fonds de réserve sont approuvés par le conseil et se situent dans les limites définies dans la Loi sur l'éducation et ses règlements.

(e) Déficit (surplus) accumulé à la fin de l'exercice

La différence entre les dépenses nettes d'un exercice donné et les montants reçus pour le financement de ces dépenses fait l'objet d'un report à l'exercice suivant et vient soit accroître, soit diminuer les exigences nettes de recettes.

au 31 août 2003

1 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(f) Subventions législatives

Le conseil soumet chaque année le calcul des subventions législatives au Ministère pour fin d'approbation finale. Tout changement éventuel à ces sources de financement sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

(g) Utilisation des prévisions budgétaires

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés, l'administration doit établir les prévisions budgétaires et des hypothèses qui ont des retombées sur les sommes déclarées à l'actif et au passif; elle doit aussi divulguer les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et déclarer les montants des revenus et des dépenses au cours de la période visée par le rapport. Les résultats réels peuvent différer des prévisions actuelles. Les prévisions budgétaires sont examinées périodiquement et, lorsque des rajustements s'imposent, elles font l'objet d'un rapport dans les périodes au cours desquelles elles sont connues.

(h) Titres financiers

La valeur au bilan de l'encaisse, des dépôts à terme, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires, et les comptes créditeurs s'approchent de leur juste valeur à cause de leur échéance limitée.

2 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

(1) Gratifications retraite et congés de maladie

- (i) Le conseil offre à certains de ses employés des gratifications de retraite selon les modalités des ententes conclues avec eux.
 - Afin d'être admissible, un employé doit avoir accumulé un minimum d'années de service avec le conseil, lequel varie de un à vingt ans selon les ententes. Le montant des gratifications varie selon les ententes et sont payables selon les modalités de celles-ci.
- (ii) Un montant de 277 687 \$ (369 489 \$ en 2002) a été déboursé à ces fins au cours de l'exercice.
- (iii) Le conseil possède une réserve pour gratification de retraite au montant de 574 128 \$.
- (iv) L'obligation au titre des gratifications de retraite constituées est de 2 247 805 \$ au 31 août 2003. Cette obligation a été calculée en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services. Si le conseil avait comptabilisé une charge au titre des gratifications de retraite conformément au chapitre SP 3255, celle-ci se serait élevée à 280 354 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2003. L'évaluation actuarielle est basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant l'avenir comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaires, la rotation du personnel et la mortalité. Les hypothèses retenues correspondent aux hypothèses les plus probables du conseil. Le taux d'actualisation appliqué aux fins de la détermination de l'obligation au titre des gratifications de retraite constituées a été fixé à 6,25 %.
- (v) Le rapport actuariel a été préparé au 31 août 2003.

au 31 août 2003

2 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

(2) Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

- (i) Le conseil offre à tous ses employés un régime de sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.
- (ii) Un montant de 79 962 \$ (66 958 \$ en 2002) a été déboursé à ces fins au cours de l'exercice.
- (iii) Le conseil possède une réserve pour CSPAAT au montant de 1 083 447 \$.
- (iv) Le passif estimé au titre de commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents est de 208 354 \$ (158 028 \$ en 2002).

3 - ACCUMULATION DES CONGÉS NON UTILISÉS

Le montant correspondant aux congés non utilisés et non accumulés est de 33 209 \$ (53 346 \$ en 2002).

4 - EMPRUNTS BANCAIRES AUTORISÉS

Le Conseil dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 14,826,721 \$. L'emprunt porte intérêt au taux de 4,40 % et est renégociable le 7 avril 2004.

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ incluant les lettres de crédit donnant un montant disponible de 6 568 700 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2003, le taux préférentiel était de 4,75 % (4,50 % en 2002).

Au 31 août 2003, trois lettres de crédit émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 651,300 \$.

5 - PASSIF NET À LONG TERME

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé au bilan du fonds de capital et d'emprunt.

au 31 août 2003

5 - PASSIF NET À LONG TERME (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 8 419 893 \$, soit 5 554 090 \$ de capital et 2 865 803 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des cinq prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2003-2004	1 178 870	502 066	1 680 936
2004-2005	806 673	603 947	1 410 620
2005-2006	403 917	324 970	728 887
2006-2007	276 588	295 228	571 816
2007-2008	212 667	239 229	451 896
2008 et suivantes	2 675 375	900 363	3 575 738
	5 554 090	2 865 803	8 419 893

6 - ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(a) Prévisions budgétaires 2002-2003

Les données des prévisions budgétaires de 2002-2003 indiquées dans ce tableau sont les sommes approuvées par le conseil et soumises au ministère de l'Éducation. Ces sommes n'ont pas été vérifiées par le vérificateur externe du conseil et ne comprennent pas les augmentations de financement annoncées en décembre 2002. Celles-ci sont incluses dans les revenus réels d'exploitation de 2002-2003.

(b) Service de la dette et intérêts sur les emprunts pour immobilisations

Les sommes puisées à même le fonds d'administration générale au titre du service de la dette et des intérêts sur les emprunts pour immobilisations s'élèvent à 388 373 \$ étant un versement d'intérêts sur les emprunts de capital provisoires.

7 - FRAIS ASSOCIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Tous les membres du personnel non enseignant du conseil sont admissibles au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, qui est un régime de retraite contributif fin de carrière regroupant plusieurs employeurs.

Aucune contribution de l'employeur n'a été faite au régime jusqu'au 31 décembre 2002 en raison d'une suspension des cotisations. Les contributions à un taux réduit ont repris le 1er janvier 2003.

Les contributions de l'employeur à la caisse de retraite des enseignants ne figurent pas dans les états financiers du conseil. Les fonds utilisés pour ces contributions proviennent directement du gouvernement provincial.

au 31 août 2003

8 - «ONTARIO SCHOOL BOARD INSURANCE EXCHANGE» (OSBIE)

Le conseil est membre de l'Ontario School Board Insurance Exchange (OSBIE), un régime d'assurance réciproque autorisé en vertu de la Loi sur les assurances. L'OSBIE offre une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance contre les dommages causés à des biens et contre certains autres risques.

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉES

Garderies

Onze organismes sans but lucratif sont incorporées sous la forme juridique du conseil. Quatre organismes opèrent une garderie d'enfants et sept organismes opèrent un programme d'enrichissement de la langue française. Le conseil n'impose pas de restrictions sur la gestion des opérations, cependant il existe un lien de dépendance par le partage des locaux et l'utilisation du service de paie et de comptabilité du conseil.

Il n'existe pas de différences entre les conventions comptables des garderies et du conseil.

Les informations relatives aux garderies pour l'exercice financier terminé le 31 août 2003 s'établissent comme suit:

	2003	2002
ÉTAT DES RÉSULTATS	\$	\$
Recettes	893 293	446 418
Dépenses	824 033	499 551
(Déficit) / Surplus	69 260	(53 133)
BILAN		
Actif		
Encaisse	-	274 479
Débiteurs	162 204	
	<u>162 204</u>	274 479
	2003	2002
Passif et surplus		
Créditeurs	-	181 535
Surplus	162 204	92 944
	<u>162 204</u>	274 479

au 31 août 2003

10 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Contrats de location

Le conseil s'est engagé d'après un contrat de location échéant en mai 2004 à verser une somme de 272 844 \$ pour des lignes de réseau informatique. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élève à 272 844 \$ en 2004. Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont le conseil pourra se prévaloir en donnant un préavis de soixante jours.

Le conseil s'est engagé d'après un contrat de location échéant en juin 2004 à verser une somme de 64 475 \$ pour des locaux. Le paiement minimum exigible pour le prochain exercice s'élève à 64 745 \$ en 2004.

Contrats de réfection

Le conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des réfections d'écoles pour un solde non dépensé de 400 780 \$.

Contrats de projets de construction

Le conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 4 393 289 \$.

11 - LOI DE 1996 SUR LA DIVULGATION DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

En vertu de cette loi, les organismes publics doivent divulguer annuellement avant le 31 mars les renseignements se rapportant à certains membres du personnel qui gagnent 100 000 \$ ou plus par année. Pour l'année civile terminée le 31 décembre 2002, cette loi s'applique à Monsieur Marcel Bard, Directeur de l'éducation dont le traitement était de 148 366\$ et les avantages imposables étaient de 1 076\$, à Madame Diane Jamieson, Surintendante des écoles élémentaires Sud-Ouest dont le traitement était de 104 490 \$ et les avantages imposables étaient de 799 \$, à Madame Francine Dutrisac-Sodaro, Surintendante des écoles élémentaires Nord-Est et des écoles secondaires dont le traitement était de 104 490 \$ et les avantages imposables étaient de 799 \$, Monsieur Bernard Lavallée, Surintendant des services pédagogiques dont le traitement était de 104 490 \$ et les avantages imposables étaient de 799 \$ ainsi qu'à Monsieur François Lavictoire, Surintendant des écoles dont le traitement était de 122 836 \$ et les avantages imposables étaient de 252 \$.

DÉPENSES LIÉES À LA SALLE DE CLASSE

	2003	2003	2002
	Budget		
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Titulaires de classe	37 275 303	36 214 448	34 790 246
Enseignants suppléants	1 649 796	2 521 000	2 043 180
Aide-enseignants	3 496 865	3 531 337	2 871 828
Manuels scolaires, matériel didactique, fournitures et			
matériel de classe	3 569 369	4 419 099	3 815 056
Ordinateurs de classe	1 371 900	2 300 711	2 379 484
Service de soutien professionnel, paraprofessionnel et			
techniques	3 083 897	3 233 116	2 838 324
Service de bibliothèque et d'orientation	1 536 675	1 677 533	1 650 418
Perfectionnement du personnel	344 591	309 344	174 497
	52 328 396	54 206 588	50 563 033

DÉPENSES NON LIÉES À	LA SALLE DE	CLASSE
----------------------	-------------	--------

	2003	2003	2002
	Budget		_
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Temps de préparation	4 617 789	4 428 861	3 672 631
Directeurs et directeurs adjoints	4 571 632	4 432 839	4 364 430
Chefs de section	69 090	69 090	68 560
Secrétaires d'école et fournitures	2 492 177	2 240 605	1 964 581
Coordonnateurs et consultants	759 849	701 290	740 629
Éducation permanente, cours d'été et langues			
internationales	64 720	131 549	82 149
	12 575 257	12 004 234	10 892 980

ADMINISTRATION			
	2003	2003	2002
	Budget		
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Conseillers scolaires	194 655	165 719	175 594
Directeur de l'éducation et agents de supervision	646 457	624 021	529 224
Administration du conseil scolaire	2 418 638	2 351 545	2 661 376
	3 259 750	3 141 285	3 366 194

TRANSPORT DES ÉLÈVES			
	2003	2003	2002
	Budget		
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Transport des élèves	13 291 351	12 477 071	12 418 086
Transport des élèves aux écoles provinciales	50 000	78 428	44 055
	13 341 351	12 555 499	12 462 141

INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES			
	2003	2003	2002
	Budget		
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement et entretien - écoles	8 665 032	9 521 350	8 993 894
Réfection des écoles	1 243 358	1 303 291	1 710 380
Dépenses en immobilisations	3 633 556	1 422 713	1 219 542
Service de la dette (note 6)	936 333	388 373	478 915
	14 478 279	12 635 727	12 402 731

DÉPENSES SUBVENTIONNÉES			
	2003	2003	2002
	Budget		
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Projet Canada-Ontario		1 803 149	1 222 188
Autres		2 817 590	2 642 091
		4 620 739	3 864 279

RECOUVREMENT DES DÉPENSES - GOUVERNEMENT	DE L'ONTARIO - A	AUTRES	
	2003	2003	2002
	Budget		_
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Projet Canada-Ontario		1 803 149	1 222 188
Service de la dette sur propriété non éducative		97 120	118 503
Transport des élèves			278 524
Autres		2 901 095	673 080
Rajustement aux subventions des années précédentes		(114 013)	(125 072)
		4 687 351	2 167 223

RECOUVREMENT DES DÉPENSES - AUTRES RECETTE	'S		
	2003	2003	2002
	Budget		
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Location - utilisation communautaire		91 736	56 244
Produit d'assurance ne concernant pas les immobilisations		31 506	86 830
Dons se rapportant aux dépenses en classe		54 840	35 893
Autres		571 481	239 474
Recouvrement de salaires		957 562	1 756 241
		1 707 125	2 214 029
AUGMENTATION DES RÉSERVES			
	2003	2003	2002
	Budget		
	(Non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Réserve pour fonds de roulement			793 493
Autres fonds de réserve d'immobilisations Autres fonds		(3 351 807) (962 094)	(1 533 987)
Réserve pour dépenses liées à la salle de classe		,	786 163
		(4 313 901)	45 669